

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 octobre 2026

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 4 octobre 2026

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 octobre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- la liste des commerçants titulaires d'un permis de commerçant de véhicules routiers qui ont fait l'objet, entre le 1^{er} janvier 2022 et la date de traitement de la présente demande, d'au moins une des interventions suivantes de l'Office :
 - un avis d'infraction;
 - une sanction administrative pécuniaire;
 - un engagement volontaire;
 - une poursuite pénale, ainsi que son issue (déclaration de culpabilité, acquittement ou dossier en cours);
- pour chaque intervention, le nom du commerçant, son numéro d'entreprise du Québec (NEQ), son numéro de permis, le type d'intervention, sa date et la disposition législative visée.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons quatre listes que notre système d'information nous permet de générer en fonction des critères de votre requête. Veuillez noter que le rapport TRT33 remis contient certains renseignements (date de fin du plumitif, numéro de greffe, décision, amende réclamée et amende imposée) qui ne sont pas détenus par l'Office, mais qui relèvent plutôt du Bureau des infractions et amendes. Seules les informations obtenues de ce bureau ont une valeur officielle :

Bureau des infractions et amendes

1200, route de l'Église, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 4X1
Téléphone : 418 643-5140, poste 1
Sans frais : 1 866 536-5140, poste 1
Télécopieur : 418 644-8486
amendes@justice.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Elyse Pepin-Laporte
Responsable de l'accès à l'information

p. j.